https://www.vandrimare.fr/actualites/fermeture-de-la-route-de-bourg-beaudouin-le-3-aout-2026/

Fermeture de la Route de Bourg-Beaudouin, le 3 août 2026

Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
MAIRIE DE VANDRIMARE
27380 Vandrimare
☎: 02 32 49 03 63
: info@vandrimare.fr

ARRETE 17/2026

Le Maire,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation et des travaux,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le 3 août 2026, pour une durée de 1 jour calendaire, concernant des travaux de démolition du bien immeuble sis, 25 route de Bourg-Beaudouin, à Vandrimare.
La circulation sera interdite route de Bourg-Beaudouin pendant le temps des travaux.
Le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de Vandrimare et à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise
* à Monsieur DILLARD Arnaud de la société « Faut pas qu'on se plante »,
* Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fleury sur Andelle,
chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution
* Centre de Secours de Fleury sur Andelle/Charleval
* Communauté de Communes Lyons Andelle
pour information.

Fait à Vandrimare le 24 juillet 2026
Lionel BÉZIRARD
Maire,